

Les élus



Le maire, ses 8 adjoints et 2 conseillers municipaux délégués forment le bureau municipal.

[Voir le trombinoscope du Conseil municipal](#)

Ils se réunissent plusieurs fois par mois pour débattre des grandes orientations politiques de la ville à l'actualité, analyser les avis formulés par les commissions municipales, préparer les travaux du Conseil Municipal, veillent à l'exécution des décisions prises lors du Conseil et régler les affaires courantes et urgentes de la commune.

Liens utiles

[Les commissions](#)

[Le Conseil communautaire](#)